

ACCUEILLENZ UN JEUNE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES



Pourquoi ?

Pour que le jeune se rende compte des réalités professionnelles, afin de choisir un métier et préparer son entrée en apprentissage.

Pour qui ?

Pour les jeunes scolarisés en classe de 4^{ème}, 3^{ème} ou lycée.

Comment ?

Une convention sera signée par l'entreprise, le jeune et ses parents. Le chef d'entreprise et le jeune auront à souscrire une assurance couvrant leur responsabilité civile.

- Durée maximale : 5 jours entre le lundi et le samedi
- Une seule semaine pour le même employeur et le même jeune
- Conserver au minimum la moitié de chaque période de vacances sans stage.

Pour recevoir un exemplaire de la convention merci de compléter le coupon-réponse ci-dessous. Un règlement de 20€ sera demandé au jeune.

Demande de convention

Pour une période d'observation en milieu professionnel

Entreprise : N° SIRET :

Nom / Prénom du chef d'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : N° de police d'assurance :

Mail de l'entreprise :

Semaine de stage prévue du : au :

Pour découvrir le métier de :

Nom et prénom du maître de stage :

Nom/Prénom du jeune : date de naissance :

Classe : collège / lycée :

Nom / Prénom du représentant légal :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : N° de police d'assurance :

Mail :

Dates et horaires à indiquer sur feuille annexe.

CCI JURA

1 Rue Louis de la Verne - 39100 DOLE

03 84 82 02 07